

Séance du vendredi 17 mai 2024

Date de la convocation: 06/05/2024

Membres en exercice : 6

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept mai à 12 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Joëlle GOUDAL, Maire.

Présents : 5

Présents : Joëlle GOUDAL, Christine GARCIN, Vincent COURTEAUX, Aline DELFOSSE, Tom BRIERE

Votants: 5

Représentés:

Excusés: Nathalie BENOUDIZ

Absents:

Secrétaire de séance: Aline DELFOSSE

Objet: Cessions des parcelles au fond de dotation "Gambas Rojas" - 2024_014

Madame la Maire rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation du hameau bourg de Celles, afin d'éviter toute spéculation foncière et créer le contexte le plus favorable possible à la mise en œuvre du projet dans sa globalité, il a été décidé de céder tout le bâti de la commune de Celles au fonds de dotation Gambas Rojas ». Pour autant, la commune tenant à garder ses compétences sur les bâtiments à destination du public, ils continueront à être gérés par la municipalité, une fois le changement de propriété acté.

Madame la maire propose cette répartition :

Propriétés bâties gérées par le fond de dotation :

● **Prêt à l'usage**

Parcelles A : 175 ; 171 ; 178 ; 172 ; 179 ; 200 ; 315 ; 202

● **Autres**

Parcelles A 158

Propriétés bâties gérées par la mairie :

● **Maison des Entreprises**

Parcelles A 210

● **Logements sociaux**

Parcelles A : 169 ; 170 ; 176 ; 177

● **Autres**

Parcelles A : 180 ; 181

Propriétés non bâties gérées par la mairie:

Parcelles A 182 ; 198 ; 401 ; 173 ; 174

A découper cadastralement

Parcelle A201 :

1/3 en prêts à usage

2/3 établissement commercial qui respecte les accords du Cébérrou

AGEDI Dépôt MONTPELLIER
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/07/2024 034-213400724-20240517-2024_014-DE

JG

Le conseil municipal après en avoir délibéré

ACCEPTE la proposition de Mme le Maire concernant la cession des parcelles au fond de dotation "GAMBAS ROJAS"

VALIDE la répartition des parcelles

DONNE tout pouvoir à Mme le Maire pour la signature des documents administratifs

Fait et délibéré à CELLES, les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Joëlle GOUDAL

